

**ECOLE MATERNELLE G-E CLANCIER et
ECOLE ELEMENTAIRE R. DOISNEAU AIXE SUR VIENNE
COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE EXTRAORDINAIRE COMMUN
DU MARDI 9 JANVIER 2018**

Présents :

Les directeurs des écoles élémentaire et maternelle : Mr Chaminant, Mr Doublet.

Enseignants de l'école élémentaire : Mr Vuillerme, Mme Eburderie, Mr Stortz, Mr Rébellac, Mme Dutailly, Mme Vernaudon, Mme Partimbène, Mme Kermène, Mr Fournier, Mr Soula, Mr Duquéroix.

Enseignantes de l'école maternelle : Mme Bach, Mme Gaillard, Mme Cozma, Mme Duplantier, Mme Bédard.

Les représentants de la Municipalité : Mme Claveau (Adjointe au Maire, chargée des écoles), Mr Arnaud (Maire de la commune),

Les DDEN (école maternelle): Mme Viala, Mr Roux

Les représentants des parents d'élève de l'école élémentaire : Mr Portmann, Mme Bonnaire, Mme Bénestève, Mme Jean-Calixte, Mme Boissou, Mme Thonnellier, Mr Deltreuil, Mr Feysat, Mme Besse, Mme Chapelle, Mr Roche, Mme Barret

Les représentants des parents d'élève de l'école maternelle : Mme Duquesne, Mme Freycinel, Mme Depardieu, Mme Salingue, Mme Bonnaire, Mme Boissou

Excusés : Monsieur Hugon (IEN de la circonscription Haute Vienne 1), Madame Pagnon (Psychologue scolaire), Madame Nivet (enseignante), Mme Grivot (RPE), Monsieur Billy (DDEN école élémentaire).

Ordre du jour : rythmes scolaires pour la rentrée 2018

Début du conseil à 18h45

Au nom des deux écoles, Mr Chaminant souhaite d'abord ses meilleurs vœux à chacun pour cette nouvelle année.

Tour de table / présentation

1/ Mr Chaminant fait un rappel historique concernant le dossier des rythmes scolaires.

Ce sujet a déjà été abordé lors du 1er conseil d'école de chaque école et un conseil d'école extraordinaire avait été envisagé pour que le conseil d'école propose une organisation de la semaine scolaire pour la rentrée 2018.

- 14 novembre 2017 : réunion du comité de pilotage des rythmes scolaires.
- 23 novembre 2017 : réunion publique sur les rythmes scolaires organisée par la commune.
- note de la DASEN à l'attention des maires (avec copie aux directeurs/directrices des écoles) sur les modalités d'organisation du temps scolaire et précisant les modalités de toute demande dérogatoire via un formulaire à communiquer avant le 9 mars 2018.
- diffusion du questionnaire aux parents des écoles.
- 27 novembre : rencontre entre les enseignants de la maternelle, Monsieur le Maire et Mme Claveau
- concertation en équipes pédagogiques.
- début décembre : résultats du sondage auprès des familles.
- 11 décembre : délibération du conseil municipal en faveur d'une organisation sur 4 jours (28 pour, 1 abstention).
- 21 décembre : rencontre avec M. Olivier Reymbaut, chargé de mission sur les rythmes scolaires au sein de la DSDEN, en présence de M. le Maire, Mme Claveau, Mme Delage et les deux directeurs des écoles.
- ce mardi 9 janvier : réunion conjointe des deux conseils d'école, mais avec délibération séparée.

2/ Résultats du questionnaire distribué aux familles fin novembre :

École élémentaire :

- Taux de participation : 80% 3 bulletins nuls
- Semaine de 4 jours et 1/2 : 33,33%
- Semaine de 4 jours : 42,85%
- Les 2 options conviennent : 22,38%

École maternelle :

- Taux de participation: 64% 1 bulletin nul
- Semaine de 4 jours et 1/2 : 41,37%
- Semaine de 4 jours : 32,75%
- Les 2 options conviennent : 25%

On constate donc une majorité relative pour une semaine à 4 jours et 1/2 pour l'école maternelle et une majorité relative pour une semaine à 4 jours pour l'école élémentaire.

3/ Rappels généraux effectués par M. Chaminant

D'après le cadre réglementaire rappelé par Mme Orly, DSDEN, dans sa note académique le temps de classe doit être de 24h/semaine réparties sur 9 ½ journées (soit 3h30 maximum par ½ journée et 5h30 maximum par jour avec une pause méridienne d'1h30 minimum).

Néanmoins, des dérogations peuvent être demandées ; 4 possibilités :

- 9½ journées avec adaptation des horaires du cadre réglementaire*
- 9 ½ journées avec le samedi matin*
- 8 ½ journées avec un après-midi libéré *
- 4 jours

Par exemple, pour une dérogation avec 9 ½ journées avec le mercredi il y aurait un PEDT (Projet Educatif Territorial) qui pourrait permettre un fonds de soutien de l'Etat (si celui-ci est reconduit) alors que pour une dérogation avec 4 jours par semaine il n'y aurait pas de PEDT donc pas de fonds de soutien.

Ou (si on reprend les termes de la DASEN)

Les demandes effectuées au titre des 3 premiers alinéas doivent être justifiées par un PEDT en cours de validité et ouvrent droit à l'obtention du fonds de soutien. L'organisation de la semaine réglementaire ou de la semaine de 4 jours n'entre pas dans ce dispositif.

Seules 2 possibilités de dérogation ont été discutées jusqu'à présent ; les deux autres (semaine avec samedi matin et semaine avec un après-midi libéré) n'ont donc pas spécialement lieu d'être dans les échanges.

Mr Reymbaut a apporté quelques éclaircissements importants concernant cette réforme. S'il y a non-accord entre la mairie et le conseil d'école sur une demande de dérogation, c'est le cadre réglementaire qui est appliqué. Donc 9 demi-journées avec mercredi matin, 3h30 maximum par ½ journée et 5h30 maximum par jour, sans PEDT. Il a également indiqué que chaque commune restait maîtresse de son organisation scolaire. Cela ne relève pas des Communautés de Communes.

L'existence du cadre réglementaire était connue de tous (cela a été rappelé au 1er conseil d'école) mais pas les modalités d'application énoncées par M. Reymbaut.

M. Chaminant précise qu'à la lecture de la note académique et de son annexe à renvoyer début mars, la réflexion (et donc le vote en conseil d'école) doit porter dans un premier temps sur le choix d'une organisation hebdomadaire, laquelle amenant par la suite sur des échanges concernant les horaires d'école et l'organisation ou pas de TAP via un PEDT.

4/ Echanges

M. le Maire indique qu'actuellement, les communes ont en charge la gestion des écoles (Locaux et matériels). Le conseil municipal d'AIXE sur VIENNE a voté pour la semaine de 4 jours. La commune n'a pas d'obligation de proposer des TAP. Suggestion de modifier les horaires de l'école avec par exemple des aménagements des horaires d'entrée et de sortie avec aussi un allongement de la pause méridienne. Certaines modifications peuvent engendrer des problématiques au niveau des transports. Il y a de nombreux paramètres à prendre en compte.

Un représentant des parents d'élèves intervient en précisant que le vote ne sera pas le même s'il y a TAP ou s'il n'y a pas TAP. Le questionnaire auquel les parents ont répondu ne correspond pas à ce qui vient d'être dit.

Le maire répond que l'inspectrice a précisé cela après la diffusion du questionnaire. La municipalité et les enseignants n'avaient pas tous ces éléments. Ils ont eu ces précisions lors de l'entretien du 21 décembre.

Mr Chaminant revient sur la question des TAP dans le questionnaire validé en comité de pilotage et sur une possible incompréhension des parents ; il interroge Monsieur le Maire sur les intentions de la commune concernant la tarification des TAP en cas de maintien de ces activités à la rentrée 2018. M. le Maire répond que cela ne leur a pas été caché et confirme que les TAP deviendraient payants en cas de maintien à la rentrée 2018.

Rappel du 9 mars : date limite pour effectuer une demande de dérogation, la réponse sera donnée après cette date.

Un parent d'élève intervient : « Ce soir nous sommes coincés car nous ne savons pas quelle solution nous allons choisir, il nous manque des éléments. »

5/ L'avis des enseignants est sollicité sur l'organisation scolaire.

Mme Bach intervient en précisant que quelle que soit l'organisation retenue les enseignants pensent toujours à la bienveillance et au respect des enfants.

Des enseignants réagissent en précisant que pour l'élémentaire les horaires actuels ne conviennent pas car ils ne sont pas adaptés avec des grandes journées et des petites journées. Il est difficile de canaliser les enfants lorsqu'ils reviennent des TAP après 15h pour reprendre les apprentissages. Quant à la maternelle, cela pose beaucoup de soucis pour l'organisation des journées (décloisonnement, sieste des petits).

Autres commentaires ou questionnements des enseignants soulevés depuis le 1er conseil d'école :

*questionnaire intercommunal « orienté » avec la mise en relation des rythmes scolaires et du fonctionnement du Pôle Jeunesse le mercredi

*L'avis des enseignants est-il réellement sollicité au niveau national ou local ?

*Où se situe l'intérêt des élèves ? S'en préoccupe-t-on réellement ?

*Les avis sont partagés sur les aspects positifs de la réforme.

*Les avis sont partagés sur la répartition sur 4j ou 4,5j.

*organisation horaire actuelle inappropriée (voir ci-dessus)

*Les TAP sont de qualité ; quel sera leur avenir si semaine de 4,5 j ?

*manque de temps et d'éléments concrets pour réfléchir à une autre organisation

*La nouvelle organisation verrait-elle la mise en place de séances d'études surveillées/dirigées le soir ?

*Serait-il envisageable de fonctionner à 4,5 jours avec d'autres activités que la garderie après la classe (études, activités de l'école de musique, ...) ?

*Il faut profiter de l'occasion pour mettre en place un décalage horaire de 10/15 min entre les sorties des deux écoles.

*L'aménagement sur 4,5j sans TAP pourrait permettre des fins de journées plus tôt qu'actuellement.

*Les enseignants de maternelle peuvent envisager la semaine de 4,5j sans TAP à condition que leurs horaires de classe soient les mêmes pour permettre des échanges, des décloisonnements...

6/ Echanges

Monsieur le Maire précise qu'après avoir entendu les explications de Mr Reymbaut, cela reste compliqué de mettre en place des journées réduites car il y a de nombreux facteurs à prendre en compte, dont le transport.

Un parent d'élève réagit en disant qu'il aurait voulu voter pour 3 propositions de projet, au moins il y aurait une conviction.

Les enseignants se sentent également « coincés », en fait, ils ne peuvent pas se positionner car ils ne savent pas ce qui est vraiment possible ou pas. L'intérêt est de se prononcer avant le 9 mars pour anticiper le reste (transport, ...).

Un parent d'élève : « le vote aurait été différent si la 3^{ème} solution avait été proposée aux parents dans le questionnaire. Celle-ci n'a pas été évoquée dans le questionnaire (la semaine à 4 jours et demi sans les TAP).

Mr Chaminant reprécise qu'il y a un document à remplir avant le 9 mars ou apparaissent les 4 propositions dérogatoires et le cadre réglementaire de 4 jours et ½ avec mercredi matin et sans TAP. Le questionnaire diffusé a été fait par la communauté de communes et non par l'Inspection.

Un parent d'élève demande « Pouvez vous dire si l'option des 4 jours et ½ serait possible avec le pôle jeunesse ? »

Mme Claveau répond que la question est déjà de répartir 24h/semaine en 4 jours ou en 4,5 jours. Le questionnaire avait « ses défauts » et a permis d'entamer la discussion sur ses sujets. Cela reste à voir après.

M. le Maire indique que sur 4,5j (avec ou sans TAP), les modalités de fonctionnement du Pôle Jeunesse seraient les mêmes, à savoir qu'il n'y aurait pas de transport le mercredi midi au départ de l'école (comme précisé dans le questionnaire). Le Pôle Jeunesse n'a pas vocation à être une garderie.

Faut-il se mettre d'accord pour des horaires maintenant ?

La mairie informe que, si semaine de 4,5j il y a, les TAP ne pourront pas être proposés de 15h à 16h tous les jours pour tous les enfants. Il y a actuellement 16 animateurs, cela demanderait 32 animateurs/jours pour 1h de temps. Cela n'est pas envisageable. Les lieux ne pourront pas être proposés aux mêmes heures tous les jours. Les TAP demandent une réelle organisation qui est très compliquée à gérer.

En fait, il faut voter et l'organisation des journées sera décidée en fonction du choix retenu.

Différentes hypothèses sont émises : réduire les journées en décalant l'entrée et la sortie, allonger la pause méridienne.... Mais toutes ces propositions posent des limites. Il s'agirait alors de compenser tous ces temps par de la garderie.

Mr Doublet intervient en précisant que les familles n'ont pas été questionnées pour savoir si certaines d'entre-elles peuvent venir plus tard le matin et plus tôt le soir. On ne sait pas.

Question d'un parent d'élève : « L'objectif de la mairie c'est de supprimer les TAP ? »

Monsieur le Maire répond « Oui, on peut dire ça comme ça, oui ».

Mme Claveau précise que l'on parle bien du rythme scolaire. Il y a beaucoup de limites dans les coulisses et cite en exemple les enfants qui bénéficient d'un accompagnement AVS : ce dispositif s'applique uniquement pendant le temps scolaire quid de leur accueil pendant le temps périscolaire notamment des TAP. Il y a un malentendu car la réforme est indépendante de la mise en place des TAP.

Pour les autres communes du Val de Vienne (conseils municipaux), c'est le 4 jours qui l'emporte.

7/ Intervention des RPE.

Les représentants des parents d'élèves demandent un temps de concertation pour se prononcer sur leur intention de voter ou pas. Les différentes possibilités d'organisation de la semaine scolaire n'étaient pas proposées dans le questionnaire de la communauté de communes.

Reprise à 19h45 :

Un représentant des parents d'élèves précise que les représentants des parents d'élèves ne peuvent pas se prononcer ce soir sans concertation avec les familles. Ils souhaitent proposer un projet en lien avec la mairie, les enseignants et les représentants des parents d'élèves. S'il y avait vote ce soir, le choix des familles ne serait pas réellement représenté au regard des éléments énoncés ce soir.

Mr Chaminant répond que s'il n'y a pas de demande de dérogation, il n'y a pas de date limite à respecter puisque le cadre réglementaire s'appliquerait de fait.

Les deux directeurs acceptent le fait de ne pas faire voter les membres des conseils d'école.

Mr Doublet et Mr Chaminant précisent que le vote s'effectuera lors du prochain conseil d'école, avant le 9 mars.

8/ Echanges

Les représentants de parents souhaitent suggérer aux familles des idées de projet à partir d'un questionnaire.

Mme Claveau leur précise que pour cela il faut qu'ils aient des horaires et que pour le moment rien ne peut être décidé. La mairie ne peut pas s'engager sur des horaires éventuels. Même pour le 9 mars, la mairie ne pourra pas proposer des solutions. Mme Claveau : « Par rapport au calendrier, je crains ne pas pouvoir vous donner de réponses concrètes qui permettraient notamment aux parents de connaître les modalités et surtout le contenu de ce qui pourrait être proposé aux enfants si l'horaire de sortie de l'après-midi était avancé par exemple ».

Les RPE répondent que pour eux la mairie « ferme les portes » aux propositions car pour la collectivité il n'y a que les 4 jours qui fonctionnent.

Mr le Maire se « permet de répondre que non, la collectivité mettra en œuvre ce qu'il faut et en prenant en compte le bien être des enfants ».

Monsieur Le Maire précise qu'il reste difficile de comprendre et de se projeter dans une organisation car on ne sait pas ce qui va être proposé.

Mr le Maire rappelle que le questionnaire de l'élémentaire a révélé une majorité pour les 4 jours.

Selon les RPE, les résultats sont « faussés » car les choix ne correspondaient pas à ce qui est vraiment envisageable. Il ne leur a pas été précisé dans le questionnaire qu'une semaine de 4,5j sans TAP était possible.

A la question des RPE « Comment le Pôle jeunesse fonctionnera-t-il ? », Mme Claveau répond que « Le pôle jeunesse ne pourra pas fonctionner à la carte. »

Les RPE proposent de reposer la question aux parents avec les nouveaux éléments apportés par Mr Reymbaut fin décembre. Les représentants des parents d'élèves tiendront compte des nouveaux résultats.

Choix de la date du prochain conseil d'école à préciser (après les vacances de février) pour le vote de chacune des écoles.

Fin de la séance à 20h

Fait à Aix sur Vienne, le 24/01/2018

Mme BONNAIRE et Mme BENESTEVE
Représentantes des parents d'élèves
secrétaires de séance

M. CHAMINANT et M. DOUBLET
Directeurs des écoles